

Santé au travail : Prévenir les risques professionnels

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Dirigeant, IRP, Pilote de la démarche

Durée

3 jours

Organisme de formation

IRAP SANTE

Date limite d'inscription

13/03/2020

Lieux & dates

➔ Groupe 1

STRASBOURG

Les 17 & 18 sep. 2020

+ Le 14 décembre 2020

➔ Groupe 2

CHALONS EN CHAMPAGNE

Les 24 & 25 sep. 2020

+ Le 15 décembre 2020

➔ Groupe 3

METZ OU NANCY

Les 4 & 5 mai 2020

+ Le 18 septembre 2020

Interlocuteur OpcO Santé

Laurence GIRARD

laurence.girard@opco-sante.fr

Interlocuteur OF

Jessyca HENNIARD

jessyca.henniard@irapsante.com

Contexte

L'Enquête Emploi 2017 a permis d'observer que la Branche était fortement touchée par les problématiques de santé au travail :

➔ Taux d'accident du travail : 8,2% en 2017 (7.8% en 2012)

➔ 2 secteurs de la Branche sont particulièrement concernés : hébergement pour personnes âgées (taux d'AT= 10, 1 %) et adultes handicapés (taux d'AT = 8,2%).

➔ Il en découle une légère hausse des licenciements pour inaptitude : 6,3 licenciements pour 1 000 salariés en 2012 contre 6 en 2007.

La recomposition du tissu associatif, à travers des regroupements et des restructurations, la recherche de performance, et l'évolution des publics accueillis (renforcement des pathologies, précarisation, situations de tension avec les usagers, etc.), constituent des facteurs pouvant accentuer les risques professionnels et impacter les environnements de travail et l'organisation du travail.

Ce contexte, les associations en ont conscience et beaucoup tentent de mettre en place des actions. La démarche de prévention des risques professionnels qui s'articule autour du Document Unique est la démarche à s'approprier et à mettre en place pour faire baisser la sinistralité.

Objectifs

Initier au sein des établissements une démarche active, participative et pérenne de prévention des risques professionnels (notamment autour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels).

A l'issue de la formation les stagiaires seront en capacité de :

- Cerner les composantes de la santé au travail

- Dresser le cadre législatif de la prévention des risques professionnels

- Identifier et mobiliser les acteurs de la prévention

- Piloter, impulser une démarche participative de prévention dans sa structure

- Mettre en œuvre une information régulière des salariés sur la démarche.

- Déterminer les principaux problèmes, les hiérarchiser et se doter de priorités d'actions

- Identifier des situations à risque en utilisant des outils pertinents et adaptés au contexte de l'établissement

- Analyser des situations à risques en partant des situations de travail réelles.

- Reporter ces analyses sur un document d'évaluation des risques professionnels

Prérequis

Aucun

Contenu

CULTURE DE LA MAÎTRISE DES RISQUES PROFESSIONNELS. Synchronisation de la culture des stagiaires

ÉLABORATION ET ACTUALISATION DU DOCUMENT UNIQUE. Cartographie de risques

professionnels – méthode « pas-à-pas »
MISE EN SITUATION PRATIQUE D'ÉLABORATION OU D'ACTUALISATION DU DUERP
EN INTERSESSION, MISE EN ŒUVRE AUTONOME DES MÉTHODES ET DES OUTILS
PROPOSÉS
RETOUR D'EXPÉRIENCES
CONSOLIDATION